

2016

Assurances sociales en Suisse

Statistique de poche



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS

La statistique de poche «**Assurances sociales en Suisse**» offre une vue d'ensemble des différentes assurances sociales et de leur compte global. Les indications sur les recettes, les dépenses et le capital, le montant des prestations et les bénéficiaires sont complétées par une double page présentant les taux de cotisation et les données générales telles que les indicateurs démographiques.

Source des données :

Statistique des assurances sociales suisses 2016
(à paraître à l'automne 2016)

Renseignements :

Stefan Müller
Tél. 058 462 90 23
stefan.mueller@bsv.admin.ch

Salome Schüpbach
Tél. 058 465 03 39
salome.schuepbach@bsv.admin.ch

Internet :

Vous trouverez les publications statistiques plus détaillées de l'OFAS à l'adresse :
www.ofas.admin.ch → Documentation
→ Faits et chiffres

Commande (gratuite) :

Office fédéral des constructions
et de la logistique (OFCL)
Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch

Commentaires détaillés :

Revue «Sécurité sociale» 3/2016 et 4/2016.

Les différentes assurances sociales

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------|
| 1 Introduction | 4 Part des dépenses |
| 2 Compte d'exploitation | 5 Evolution financière |
| 3 Montant des prestations | 6 Bénéficiaires |

AVS
AI
PC
PP
AMal
AA
APG
AC
AF

Compte global des assurances sociales

CGAS

- | | |
|--|--|
| A Résultats actuels | G Taux de variation du compte global |
| B Compte global | H Capital |
| C Part des recettes | I Dépenses par fonction |
| D Part des dépenses | J Evolution du capital |
| E Compte global par assurance sociale | K Taux de la charge sociale et des prestations sociales |
| F Evolution du compte global | |

Taux de cotisation et données générales



1 L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) compense partiellement la perte de revenu du travail survenue en raison de la vieillesse ou du décès. L'AVS concerne la totalité de la population en Suisse. Elle est avant tout financée par les cotisations des salariés et des employeurs et par des contributions des pouvoirs publics. Elle forme, avec l'AI et les PC, le premier pilier de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AVS?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2013	2014	2015	Taux de variation 2015 2005-2015	
Total des recettes	40'884	42'574	41'177	-3,3%	2,0%
Cotisations assurés/employeurs	29'539	29'942	30'415	1,6%	2,7%
Contributions des pouvoirs publics	10'441	10'598	10'737	1,3%	2,2%
Confédération	7'815	7'989	8'159	2,1%	4,8%
TVA et impôt maisons de jeu	2'626	2'609	2'578	-1,2%	1,0%
Produit du capital ¹ , var. de valeur du capital	894	2'027	20	-99,0%	-36,3%
Actions récursoires, autres	9	6	5	-22,8%	-5,9%
Total des dépenses	39'976	40'866	41'735	2,1%	2,9%
Prestations sociales	39'781	40'669	41'533	2,1%	2,9%
Prestations en espèces	39'600	40'483	41'372	2,2%	3,0%
Prestations en nature	67	73	77	5,4%	-2,0%
Prestations collectives	114	114	85	-25,5%	-11,4%
Frais d'administration et de gestion	195	197	202	2,2%	3,1%
Résultat d'exploitation	908	1'707	-558	-132,7%	-
Résultat de répartition²	14	-320	-579	-80,9%	-
Résultat CGAS³	744	465	167	-64,1%	-17,6%
Capital⁴	43'080	44'788	44'229	-1,2%	4,2%

¹ Y compris les bonifications d'intérêts de l'AI.

² Recettes, hors gains en capital, bonifications d'intérêts de l'AI et variations de valeur du capital.

³ Recettes, hors variations de valeur du capital.

⁴ Y compris la créance envers l'AI. 2011 : transfert de 5 milliards de francs à l'AI ; 2007 : transfert de 7'038 millions de francs, part versée à la Confédération sur la vente de l'or de la BNS.

3 A combien se montent les rentes AVS?

Montants des rentes en 2016, en francs par mois

Montants mensuels des rentes ord. complètes	Minimum	Maximum
Rente de vieillesse (100%)	1'175	2'350
Rente de veuve ou de veuf (80%)	940	1'880
Rente complémentaire pour l'épouse (30%)	353	705
Rente d'orphelin ou d'enfant (40%)	470	940

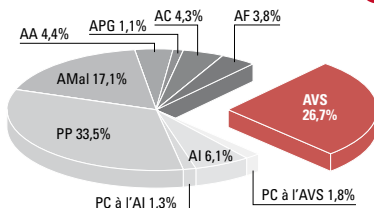
Tous les montants des rentes se calculent à partir du montant de la rente principale (cf. art. 35ss LAVS).

Quelle est la part de l'AVS dans les dépenses des assurances sociales ?

4

Dépenses en 2014, en %

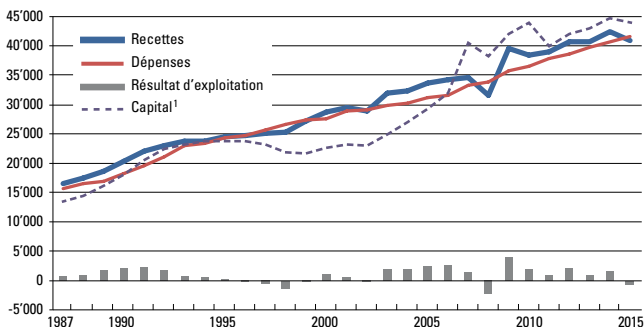
Sur l'échelle des dépenses (152 milliards de francs pour l'ensemble des assurances sociales), l'AVS, avec 26,7 %, vient en deuxième position. 99,5 % de ses dépenses sont consacrées aux prestations sociales.



Comment ont évolué les finances de l'AVS ?

5

Finances de l'AVS, en millions de francs



1 Voir note 4, page précédente.

L'AVS a clos l'exercice 2015 avec un résultat d'exploitation négatif. C'était aussi le cas en 2008, à cause des pertes de valeur du capital liées cette année-là à la crise boursière. Mais les recettes sont généralement supérieures aux dépenses. Le capital était, en 2015, de 44,2 milliards de francs. Cela respecte le principe selon lequel le capital ne doit pas être inférieur au montant des dépenses d'une année. Mais si l'on déduit les fonds prêtés à l'AI (12,2 milliards de francs), l'AVS ne dispose plus que d'un montant correspondant à 76,7 % des dépenses annuelles.

Combien de personnes touchent une rente AVS ?

6

Bénéficiaires de rentes AVS, en décembre

Année	Rentes principales			Rentes complémentaires Conjoint, enfants	Rentes de survivants Veuves, veufs et orphelins
	Hommes	Femmes	Hommes et femmes		
2011	903'355	1'127'924	2'031'279	63'054	162'437
2012	936'773	1'151'623	2'088'396	61'306	165'653
2013	968'725	1'174'028	2'142'753	59'972	169'443
2014	999'555	1'196'904	2'196'459	58'698	173'328
2015	1'026'059	1'213'762	2'239'821	57'289	177'733

1 L'assurance-invalidité (AI) garantit à l'assuré, par des mesures de réadaptation ou des prestations en espèces, le minimum vital en cas de diminution durable de sa capacité de gain pour raison de santé. Destinée à l'ensemble de la population, elle est financée par les cotisations salariales et par des contributions de la Confédération (financement additionnel de l'AI par relèvement de la TVA de 2011 à 2017). Elle forme, avec l'AVS et les PC, le premier des trois piliers de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AI ?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2013	2014	2015	Taux de variation 2015 2005-2015	
Total des recettes	9'892	10'177	9'918	-2,5%	0,1%
Cotisations assurés/employeurs	4'951	5'018	5'096	1,6%	2,7%
Contributions des pouvoirs publics	4'804	4'867	4'804	-1,3%	-1,8%
Confédération	3'508	3'576	3'533	-1,2%	-2,0%
Conféd., contrib. intérêts sur dette AI	179	172	160	-6,7%	–
TVA	1'117	1'119	1'111	-0,7%	–
Produit du capital, var. de valeur du capital	77	238	-31	-113,2%	–
Actions récursoires, autres	59	54	49	-9,4%	-9,9%
Total des dépenses	9'306	9'254	9'304	0,5%	-2,1%
Prestations sociales	8'354	8'301	8'358	0,7%	-2,8%
Prestations en espèces	6'584	6'507	6'467	-0,6%	-1,3%
Prestations en nature	1'619	1'649	1'725	4,6%	0,1%
Prestations collectives	151	145	166	14,3%	-22,1%
Frais d'administration et de gestion	664	678	689	1,7%	6,1%
Intérêts débiteurs du capital	287	275	257	-6,7%	7,7%
Résultat d'exploitation	586	922	614	-33,5%	–
Résultat de répartition¹	509	685	645	-5,8%	–
Résultat CGAS²	565	753	707	-6,1%	–
Fonds de l'AI	5'000	5'000	5'000	0,0%	–
Dette à l'égard de l'AVS	-13'765	-12'843	-12'229	4,8%	4,6%

1 Recettes, hors produit du capital et variations de valeur du capital.

2 Recettes, hors variations de valeur du capital.

3 A combien se montent les rentes AI ?

Montants des rentes en 2016, en francs par mois

Montants mensuels des rentes ord. complètes	Minimum	Maximum
Rente d'invalidité (100%)	1'175	2'350
Rente d'enfant (40%)	470	940

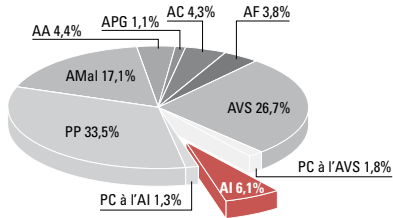
Tous les montants des rentes se calculent à partir de la rente principale (cf. art. 35 ss LAVS).

Quelle est la part de l'AI dans les dépenses des assurances sociales ?

4

Dépenses en 2014, en %

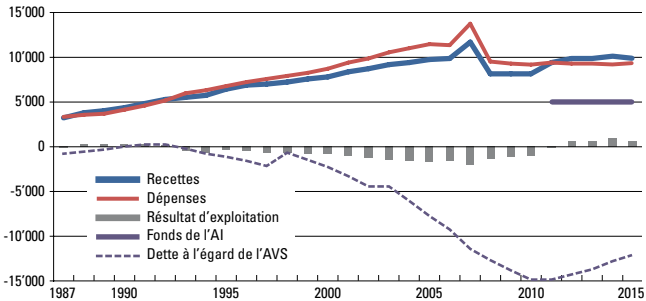
Sur l'échelle des dépenses (152 milliards de francs pour l'ensemble des assurances sociales), l'AI, avec 6,1 %, vient en quatrième position. 89,7 % de ses dépenses sont consacrées aux prestations sociales.



Comment ont évolué les finances de l'AI ?

5

Finances de l'AI, en millions de francs



Les résultats positifs obtenus de 1988 à 1992 ont été suivis, depuis 1993, par des déficits. En 1988 et en 1995, le taux de cotisation a été relevé de 0,2 point ; en 1998 et en 2003, il y a eu un transfert de capital du fonds des APG (1998 : 2,2 milliards de francs, 2003 : 1,5 milliard de francs). 2011 : constitution d'un fonds AI séparé, doté d'un capital de départ de 5 milliards de francs. Depuis 2012, des excédents ont permis de stabiliser le niveau de ce fonds à 5 milliards de francs et de réduire à 12,2 milliards de francs la dette de l'AI envers l'AVS à fin 2015.

Combien de personnes touchent une rente AI ?

6

Bénéficiaires de rentes AI, en décembre

Année	Rentes d'invalidité			Rentes pour enfants
	Hommes	Femmes	Hommes et femmes	
2011	153'136	122'629	275'765	87'749
2012	150'184	120'826	271'010	83'858
2013	146'571	118'549	265'120	80'134
2014	143'557	116'373	259'930	75'952
2015	140'449	114'898	255'347	72'593

1 Les prestations complémentaires (PC) s'ajoutent aux prestations de l'AVS et de l'AI lorsque les revenus ne suffisent pas à couvrir les besoins vitaux. Le droit à ces prestations sous condition de ressources est garanti par la loi. Ont droit aux PC les Suisses qui résident en Suisse et les étrangers à certaines conditions. Les PC sont financées par des ressources fiscales. Cette assurance constitue, avec l'AVS et l'AI, le premier des trois piliers de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses des PC ?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2013	2014	2015	Taux de variation	
				2015	2005-2015
Total des recettes	4'528	4'679	4'782	2,2%	4,8%
Contrib. des pouv. publ. aux PC à l'AVS	2'605	2'712	2'778	2,4%	5,1%
Confédération	668	696	710	1,9%	6,2%
Cantons	1'937	2'016	2'069	2,6%	4,7%
Contrib. des pouv. publ. aux PC à l'AI	1'923	1'967	2'004	1,9%	4,5%
Confédération	678	702	713	1,6%	9,5%
Cantons	1'245	1'264	1'290	2,0%	2,6%
Total des dépenses	4'528	4'679	4'782	2,2%	4,8%
Prestations complémentaires à l'AVS	2'605	2'712	2'778	2,4%	5,1%
Prestations complémentaires à l'AI	1'923	1'967	2'004	1,9%	4,5%
Résultat	–	–	–	–	–
Capital	–	–	–	–	–

Les recettes sont égales aux dépenses, puisque les coûts sont intégralement pris en charge par la Confédération et les cantons.

3 Comment le droit aux PC est-il calculé ?

Valeurs en 2016, en francs par an

Calcul de base des PC	Personnes seules	Couples
Besoins vitaux (montant forfaitaire)	19'290	28'935
Loyer brut maximal pris en compte	13'200	15'000
Franchise sur le revenu	1'000	1'500
Remboursement des frais de maladie et d'invalidité		
– Personnes à domicile	25'000	50'000
– Personnes en home	6'000	12'000
Fortune non imputable	37'500	60'000
Franchise pour immeuble	112'500	112'500

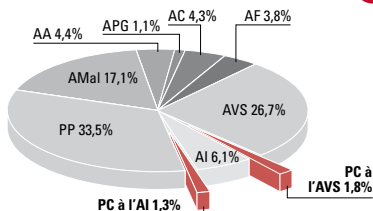
La PC annuelle équivaut à la différence entre les dépenses reconnues par la loi et les revenus à prendre en compte.

Quelle est la part des PC dans les dépenses des assurances sociales ?

4

Dépenses en 2014, en %

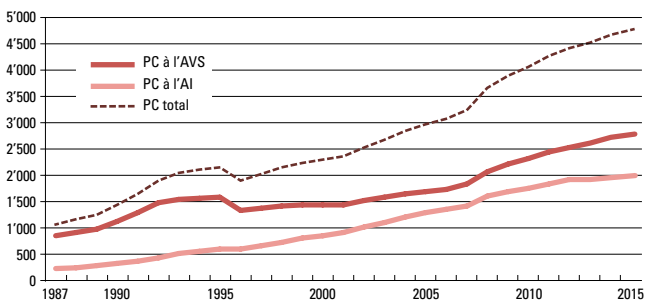
Sur l'échelle des dépenses (152 milliards de francs pour l'ensemble des assurances sociales), les PC, avec 3,1 %, viennent en avant-dernière position. 58,0 % des dépenses servent à financer les PC à l'AVS.



Comment ont évolué les finances des PC ?

5

Finances des PC, en millions de francs



De tout temps, les dépenses des PC à l'AVS ont été supérieures à celles des PC à l'AI. Cependant, jusqu'en 2006, les dépenses des PC à l'AI s'est rapproché de celui des PC à l'AVS. De 2007 à 2011, ainsi que depuis 2013, les dépenses des PC à l'AVS ont augmenté davantage que celles des PC à l'AI. La suppression du plafond des PC (surtout pour les personnes en home) explique le taux de croissance exceptionnellement élevé en 2008 des PC à l'AVS comme des PC à l'AI enregistré.

Combien de personnes touchent des PC ?

6

Bénéficiaires de PC à l'AVS et à l'AI, en décembre

Année	Bénéficiaires de PC			Total	Taux de PC part des rentiers touchant une PC en %		
	PC à l'AV ¹	PC à l'AS ²	PC à l'AI		PC à l'AV ¹	PC à l'AS ²	PC à l'AI
2011	175'671	3'447	108'536	287'654	12,1%	7,4%	40,0%
2012	181'493	3'496	110'179	295'168	12,2%	7,7%	41,3%
2013	185'770	3'577	111'400	300'747	12,2%	7,9%	42,7%
2014	192'856	3'631	112'864	309'351	12,4%	8,3%	44,1%
2015	197'417	3'765	113'858	315'040	12,5%	8,6%	45,2%

1 Assurance-vieillesse

2 Assurance-survivants

1 Les prestations de la prévoyance professionnelle (PP) comprennent en partie la perte de revenu du travail survenue en raison de la vieillesse, de l'invalidité ou du décès. Le 2^e pilier vise le maintien du niveau de vie antérieur. Le régime obligatoire de la PP englobe depuis 1985 tous les salariés dont le revenu atteint un certain montant (seuil d'entrée). Il est financé principalement par les cotisations salariales et par les produits du capital. Les données qui suivent portent sur la PP dans son ensemble (y c. le régime subobligatoire). La PP forme le 2^e pilier de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de la PP ?

Compte d'exploitation des institutions de prévoyance, en millions de francs

	2013	2014	2015	Taux de variation	
				2014	2004-2014
Total des recettes	67'682	69'635	...	2,9%	4,0%
Cotisations assurés/employeurs	42'897	46'107	...	7,5%	4,9%
Versements initiaux (hors prest. de libre pass.)	10'466	8'149	...	-22,1%	9,9%
Produit du capital hors réévaluations	14'227	15'292	...	7,5%	1,5%
Recettes provenant de services, autres	92	87	...	-5,7%	-11,7%
Total des dépenses	50'518	51'202	...	1,4%	3,6%
Prestations sociales	33'228	34'273	...	3,1%	3,3%
Rentes	26'549	27'222	...	2,5%	3,3%
Prestations en capital	6'679	7'051	...	5,6%	3,5%
Frais d'administration et de gestion	4'005	4'630	...	15,6%	4,5%
Prestations de sortie, paiements à d'autres assurances, intérêts passifs	13'285	12'299	...	-7,4%	4,1%
Résultat	17'164	18'432	...	7,4%	5,2%
Variation du capital¹	45'200	57'800	...	27,9%	11,5%
dont variation de valeur du capital (Bourse)	32'606	42'540	...	30,5%	16,2%
Capital	712'500	770'300	...	8,1%	4,7%

1 Résultat, variations de valeur du capital et autres variations du capital.

3 A combien se montent les rentes de la PP ?

Rente moyenne de la PP, en francs par an

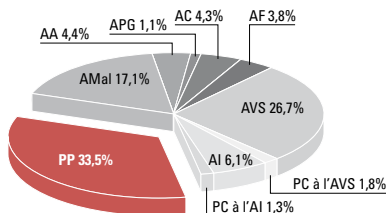
	Rentes de vieillesse		Rentes veuves/veufs		Rentes d'invalidité	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2010	18'219	36'756	18'913	14'566	13'793	18'283
2011	18'333	36'532	19'272	13'708	13'796	18'298
2012	18'151	36'605	19'517	11'519	13'844	18'304
2013	18'312	36'437	19'575	14'229	13'894	17'338
2014	18'578	36'217	19'982	11'764	13'814	17'576

Quelle est la part de la PP dans les dépenses des assurances sociales ?

4

Dépenses en 2014, en %

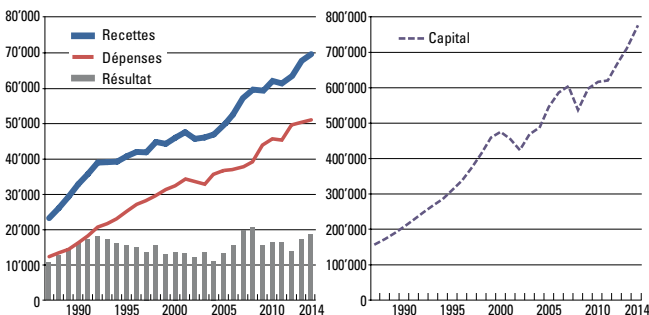
Sur l'échelle des dépenses (152 milliards de francs pour l'ensemble des assurances sociales), la PP, avec 33,5 %, vient en première position. 53,2 % de ses dépenses sont consacrées aux rentes et 13,8 % aux versements en capital.



Comment ont évolué les finances de la PP ?

5

Finances de la PP, en millions de francs



Comme la PP se trouve encore en phase de constitution (1985 : instauration du régime obligatoire), les recettes sont nettement supérieures aux dépenses. L'évolution du capital est liée aux variations de valeur du capital et au résultat. Les crises boursières de 2001–2002 et de 2008 ont été à l'origine de pertes de valeur et, dans les deux cas, d'une diminution du capital de la PP. En 2014, grâce au troisième plus important bénéfice boursier jamais réalisé (43 milliards de francs) et à un résultat de 18 milliards de francs, le capital a nettement augmenté à 770 milliards de francs.

Combien de personnes touchent une rente de la PP ?

6

Bénéficiaires de rentes de la PP

Année	Rentes de vieillesse	Rentes veuves/veufs	Rentes enfants/orphelins	Rentes d'invalidité
2010	599'856	177'311	68'631	133'163
2011	621'780	179'991	67'804	132'139
2012	645'702	182'339	66'673	131'150
2013	670'411	184'499	66'216	131'708
2014	696'176	185'096	64'944	128'265

1 L'assurance-maladie (AMal) couvre les coûts des traitements hospitaliers et ambulatoires en cas de maladie. Obligatoire depuis 1996, elle est financée par des primes par tête, qui sont échelonnées au niveau cantonal, au niveau régional et par groupe d'âge, et variables d'un assureur à l'autre. Des réductions de primes octroyées par les cantons et cofinancées par la Confédération allègent la charge des assurés de condition économique modeste.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AMal ?

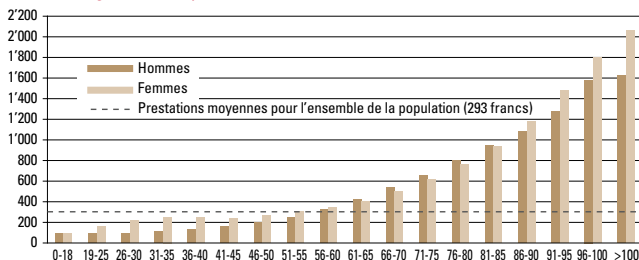
Compte d'exploitation, en millions de francs

	2013	2014	2015	Taux de variation	
				2014	2004-2014
Total des recettes	25'241	26'451	...	4,8%	3,9%
Cotisations assurés/employeurs	20'780	21'620	...	4,0%	3,9%
Contributions des pouvoirs publics	4'036	4'030	...	-0,2%	2,4%
Produit du capital, var. de valeur du capital	373	734	...	96,8%	18,7%
Charges et produits neutres et autres produits d'exploitation	52	68	...	30,6%	2,8%
Total des dépenses	25'382	26'155	...	3,0%	4,0%
Prestations sociales	24'168	24'767	...	2,5%	4,1%
Frais d'administration et de gestion	1'263	1'287	...	1,9%	2,6%
Réassureurs nets	-49	101	...	307,1%	-
Résultat d'exploitation	-141	296	...	309,6%	-5,4%
Résultat CGAS¹	-270	-212	...	21,5%	-
Gain/perte des assureurs	-4	807	...	-	9,8%
Capital	12'096	13'199	...	9,1%	5,5%

¹ Recettes, hors variations de valeur du capital.

3 A combien se montent les prestations de l'AMal ?

Prestations moyennes (y c. participation des assurés) par assuré en 2014 selon l'âge, en francs par mois

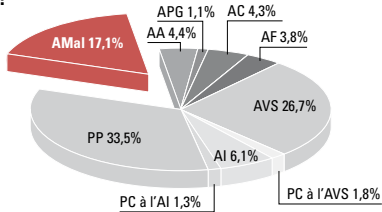


Quelle est la part de l'AMal dans les dépenses des assurances sociales ?

4

Dépenses en 2014, en %

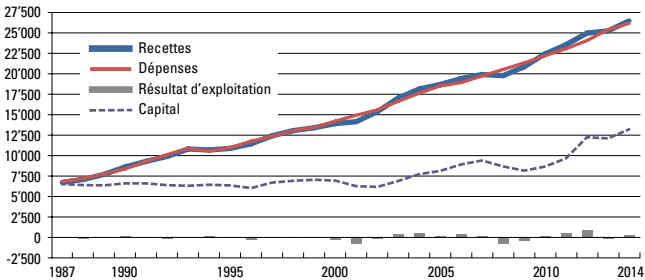
Sur l'échelle des dépenses (152 milliards de francs pour l'ensemble des assurances sociales), l'AMal, avec 17,1 %, vient en troisième position. 94,7 % de ses dépenses sont consacrées aux prestations sociales.



Comment ont évolué les finances de l'AMal ?

5

Finances de l'AMal, en millions de francs

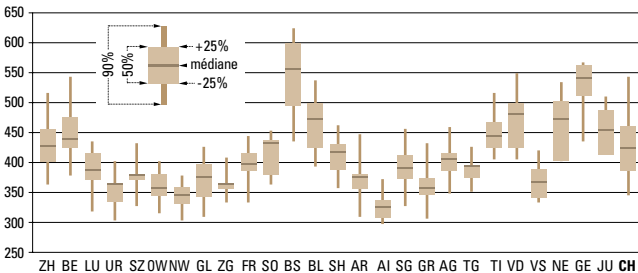


L'AMal est financée par répartition, ce qui explique que les recettes et les dépenses évoluent plus ou moins parallèlement. En 2014, comme de 2010 à 2012, l'assurance a enregistré un excédent de recettes. Le capital comprend les provisions, surtout pour les cas d'assurance non liquidés et les réserves de sécurité et de fluctuation. Il était de 13,2 milliards de francs en 2014.

Quel est le montant des primes de l'AMal dans mon canton ?

6

Primes pour adultes en 2016 (avec franchise ord. et cov. accidents), en francs par mois



1 L'assurance-accidents (AA) vise à couvrir les conséquences économiques des accidents et maladies professionnels ainsi que des accidents non professionnels. Financée par des primes fixées en pour mille du gain assuré, elle est obligatoire pour les salariés depuis 1984. Les primes de l'assurance contre les accidents et maladies professionnels sont à la charge de l'employeur, celles de l'assurance contre les accidents non professionnels étant en principe à la charge du salarié.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AA?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2013	2014	2015	Taux de variation	
				2014	2004-2014
Total des recettes	8'445	8'565	...	1,4%	1,8%
Cotisations assurés/employeurs	6'082	6'089	...	0,1%	1,2%
Produit du capital, var. de valeur du capital	2'060	2'198	...	6,7%	5,1%
Produit des actions récursoires	303	278	...	-8,5%	-4,8%
Total des dépenses	6'436	6'662	...	3,5%	2,2%
Prestations à court terme (indemnités journalières, frais de traitement)	3'573	3'768	...	5,4%	2,4%
Prestations de longue durée (rentes, prestations en capital)	1'930	1'931	...	0,0%	1,5%
Frais d'administration et de gestion, prévention des accidents et autres dépenses	933	964	...	3,3%	74,2%
Résultat d'exploitation	2'009	1'903	...	-5,3%	-89,6%
Résultat CGAS¹	1'333	1'111	...	-16,7%	-3,4%
Constitution de provisions et réserves	1'666	1'706	...	2,4%	-1,1%
Capital	48'823	50'530	...	3,5%	4,3%

1 Recettes, hors variations de valeur du capital.

3 Quelles sont les prestations prises en charge par l'AA?

Montants en 2016

Prestations pour soins et remboursements de frais (principalement traitement médical)			
Prestations en espèces	Indemnité journalière	en cas d'incapacité totale de travail	80% ¹
	Rente d'invalidité	en cas d'invalidité totale	80% ¹
	Alloc. pour impotent	par mois ²	de 812 à 2'436 fr.
Rentes de survivants	veuve et veuf		40% ¹
		orphelin de père ou de mère	15% ¹
		orphelin de père et de mère	25% ¹

1 Du gain assuré (gain maximum assuré = 148'200 francs par an).

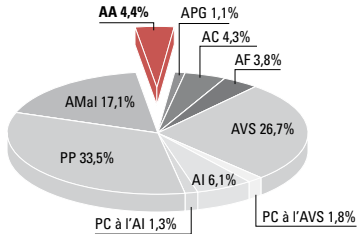
2 Au moins le double du salaire journalier assuré maximum et au plus le sextuple de celui-ci.

Quelle est la part de l'AA dans les dépenses des assurances sociales ?

4

Dépenses en 2014, en %

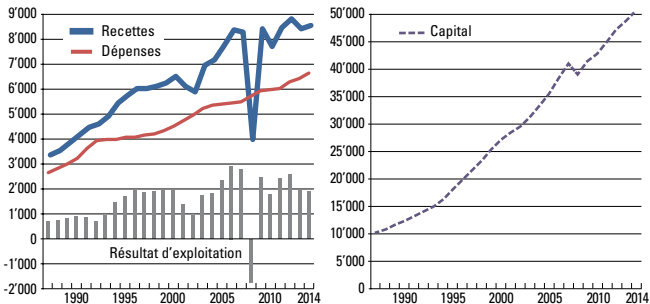
Sur l'échelle des dépenses (152 milliards de francs pour l'ensemble des assurances sociales), l'AA, avec 4,4 %, vient en cinquième position. 29,0 % de ses dépenses sont consacrées aux frais de soins, 27,6 % aux indemnités journalières et 29,0 % aux rentes et aux prestations en capital.



Comment ont évolué les finances de l'AA ?

5

Finances de l'AA, en millions de francs



A l'exception de l'exercice 2008 (pertes de valeur du capital à cause de la crise boursière), les recettes de l'AA ont toujours été supérieures à ses dépenses. Les résultats positifs ont permis d'accumuler du capital (2014 : 50,5 milliards de francs) sous forme de provisions et de réserves. Les rentes AA sont financées par répartition.

Combien de personnes bénéficient de prestations de l'AA ?

6

Nombre d'accidents et de bénéficiaires de rentes dans l'AA

Année	Nombre d'accidents annoncés			Rentes d'invalidité et de survivants		
	AAP ¹	AANP ²	Total, y.c. AAC ³	AAP ¹	AANP ²	Total, y.c. AAC ³
2011	271'945	509'790	796'591	49'780	55'815	107'283
2012	269'606	506'976	790'589	49'039	55'124	105'888
2013	268'918	516'694	800'387	48'420	54'405	104'622
2014	268'156	513'259	796'703	47'691	53'537	103'070
2015	266'611	526'561	809'602

1 ass.-acc. professionnels

2 ass.-acc. non professionnels 3 ass.-acc. des chômeurs

1 Les allocations pour perte de gain (APG) couvrent en partie la perte de salaire des personnes servant dans l'armée, la protection civile ou le service civil. Depuis le 1.7.2005, elles assurent aussi une allocation de maternité pour les femmes actives. Les personnes en service ou leurs employeurs reçoivent une allocation de base, pour enfant, pour frais de garde et d'exploitation. Dans le cas de l'allocation de maternité, il s'agit d'indemnités journalières pour une durée maximale de 14 semaines. Les APG sont entièrement financées par les cotisations salariales.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses des APG ?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2013	2014	2015	Taux de variation	
				2015	2005-2015
Total des recettes	1'779	1'838	1'811	-1,5%	5,9%
Cotisations assurés/employeurs	1'766	1'790	1'818	1,6%	8,1%
Produit du capital, var. de valeur du capital	13	48	-7	-115,5%	-
Total des dépenses	1'638	1'668	1'703	2,1%	7,3%
Prestations en espèces ¹	1'635	1'666	1'700	2,1%	7,4%
dont indemnité en cas de service	817	806	823	2,1%	2,7%
dont indemnité en cas de maternité	743	783	800	2,1%	17,1%
Frais d'administration et de gestion	3	3	3	6,6%	-6,2%
Résultat d'exploitation	141	170	108	-36,5%	-5,1%
Résultat de répartition²	128	122	115	-5,4%	-
Résultat CGAS³	138	136	131	-3,8%	8,9%
Capital	798	968	1'076	11,1%	-9,3%

1 Indemnités, restitutions de prestations, dépens et frais de justice, part des cotisations à la charge des APG.

2 Recettes, hors produit du capital et variations de valeur du capital.

3 Recettes, hors variations de valeur du capital.

3 A combien se montent les APG ?

Montants en 2016

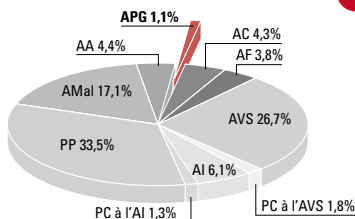
	En % ¹	Minimum fr./jour	Maximum fr./jour
Allocation de base pour personnes en service			
Recrues	-	62	62
Actifs	80%	62	196
Actifs, service d'avancement	80%	111	196
Non-actifs	-	62	62
Non-actifs, service d'avancement	-	111	111
Allocation de maternité	80%	0	196

1 En % du revenu moyen acquis avant le service / avant l'accouchement.

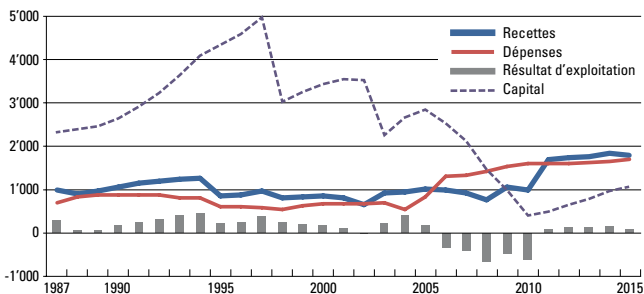
Quelle est la part des APG dans les dépenses des assurances sociales ?

4
Dépenses en 2014, en %

Sur l'échelle des dépenses (152 milliards de francs pour l'ensemble des assurances sociales), les APG, avec 1,1 %, viennent en dernière position. 95,3 % de leurs dépenses sont consacrées aux allocations en cas de service et de maternité.



Comment ont évolué les finances des APG ?

5
Finances des APG, en millions de francs


Après avoir diminué durant les années 1990, les dépenses ont augmenté en 2005/2006. L'évolution fait suite à la révision de la LAPG du 1.7.2005 (augmentation des prestations en cas de service et introduction de prestations en cas de maternité). Le capital a atteint son point culminant en 1997 avec 5 milliards de francs. Des transferts en faveur de l'AI ont été opérés en 1998 (2,2 milliards de francs) et en 2003 (1,5 milliard de francs). La forte hausse des dépenses enregistrée depuis 2005 a abouti à une baisse du capital depuis 2006. En 2010, celui-ci est tombé au-dessous du seuil légal. Le relèvement du taux de cotisation à 0,5 % (de 2011 à 2015) a permis d'obtenir dès 2011 des excédents de l'ordre de 0,1 à 0,2 milliard de francs.

Combien de personnes touchent des prestations des APG ?

6
Bénéficiaires des APG par type d'allocation

Année	Allocations en cas de service				Alloc. en cas de maternité
	Armée	Service civil	Protection civile	Autres ¹	
2010	166'450	13'150	57'540	45'870	71'610
2011	153'130	15'070	57'370	46'470	72'510
2012	148'490	15'690	57'650	46'720	72'890
2013	140'850	16'690	56'640	46'080	74'600
2014	135'610	18'060	56'790	48'040	77'630

¹ Recrutement, Jeunesse et Sport et moniteurs de jeunes tireurs.

1 L'assurance-chômage (AC) octroie des prestations en cas de chômage, de réduction de l'horaire de travail et d'interruption de travail en cas d'intempéries. L'indemnité en cas d'insolvabilité compense la perte de salaire consécutive à l'insolvabilité de l'employeur. L'AC assure tous les salariés et est financée en majeure partie par les cotisations salariales.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AC?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2013	2014	2015	Taux de variation	
				2015	2005-2015
Total des recettes	7'078	7'260	7'483	3,1%	5,0%
Cotisations assurés/employeurs	6'458	6'633	6'796	2,5%	5,1%
Contributions des pouvoirs publics	611	618	634	2,5%	3,5%
Produit du capital	4	5	4	-6,6%	-1,7%
Autres recettes	5	3	49	–	35,7%
Total des dépenses	6'491	6'523	6'874	5,4%	0,6%
Prestations sociales	5'806	5'832	6'168	5,8%	0,6%
Frais d'administration et de gestion	674	684	699	2,1%	1,4%
Intérêts débiteurs et autres dépenses	11	7	7	5,5%	-15,1%
Résultat	587	737	610	-17,3%	–
Capital	-2'886	-2'149	-1'539	28,4%	-5,4%

3 A combien se montent les indemnités de l'AC?

Indemnités de chômage en 2016

Est déterminant pour le calcul de la prestation le salaire moyen soumis aux cotisations AVS réalisé durant les six derniers mois précédant le chômage.

Gain mensuel assuré maximum : 12'350 francs.

L'indemnité journalière s'échelonne suivant l'obligation d'entretien et le revenu :

- 80%** du gain assuré est octroyé aux personnes
 - ayant des obligations d'entretien envers des enfants
 - dont le gain mensuel assuré ne dépasse pas 3'797 francs
 - qui sont invalides;

70% du gain assuré, aux autres personnes.

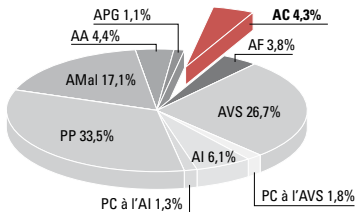
Un supplément équivalent au montant des allocations cantonales pour enfants s'ajoute aux indemnités journalières.

Quelle est la part de l'AC dans les dépenses des assurances sociales ?

4

Dépenses en 2014, en %

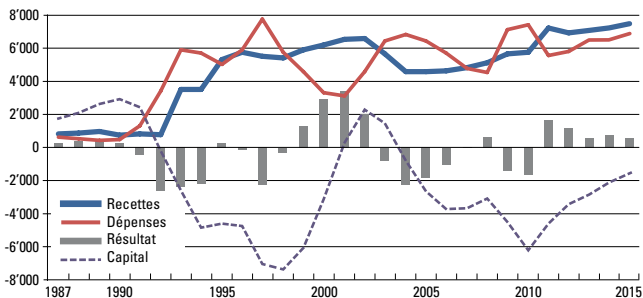
Sur l'échelle des dépenses (152 milliards de francs pour l'ensemble des assurances sociales), l'AC, avec 4,3 %, arrive en sixième position. 89,4 % de ses dépenses sont consacrées aux prestations sociales.



Comment ont évolué les finances de l'AC ?

5

Finances de l'AC, en millions de francs



Après l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur l'assurance-chômage en 1984, une réserve de capital a pu être constituée jusqu'en 1990 malgré un taux de cotisation modeste. Cette réserve a été épuisée fin 1992. Le relèvement du taux de cotisation en 1993 et en 1995, puis son abaissement en 2003 et en 2004, sont facilement identifiables sur la courbe des recettes. Dès 2009, les dépenses de l'assurance ont augmenté à nouveau, en raison de la détérioration économique. Le capital de l'assurance se situait, fin 2010, à -6,3 milliards de francs. En conséquence, le taux de cotisation a été relevé à 2,2 % et la 4^e révision de la LACI est entrée en vigueur en 2011 pour renforcer le principe de l'assurance, supprimer les incitations négatives et accélérer la réinsertion. L'assurance-chômage a pu ainsi terminer tous les exercices depuis 2011 sur des résultats positifs.

Combien de personnes touchent des indemnités de l'AC ?

6

Bénéficiaires d'indemnités journalières de l'AC

Année	Hommes	Femmes	Hommes et femmes
2011	153'081	135'437	288'518
2012	150'380	128'643	279'023
2013	162'867	133'284	296'151
2014	167'434	135'428	302'862
2015	176'679	140'217	316'896

- 1** Les allocations familiales (AF) sont destinées à compenser partiellement les charges familiales. La loi fédérale sur les AF (LAFam), entrée en vigueur en 2009, définit les montants minimaux : 200 francs par mois pour l'allocation pour enfant et 250 francs pour l'allocation de formation professionnelle. Les salariés, y compris ceux à temps partiel, les indépendants (depuis 2013) et les personnes non actives ayant un faible revenu ont droit aux AF. Les AF sont financées par les cotisations des employeurs et des indépendants (VS: des salariés aussi). Une réglementation spéciale est applicable aux allocations familiales dans l'agriculture.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses des AF?

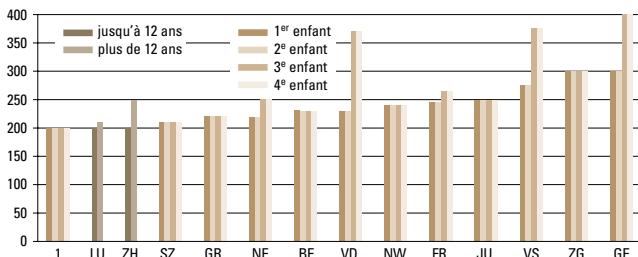
Compte d'exploitation, en millions de francs

	2013	2014	2015	Taux de variation	
				2014	2004-2014
Total des recettes	5'736	5'957	...	3,9%	3,4%
Cotisations assurés/employeurs	5'445	5'627	...	3,3%	3,2%
Contributions des pouvoirs publics	195	201	...	3,0%	5,7%
Produit du capital, autres recettes	96	130	...	34,5%	38,8%
Total des dépenses	5'626	5'761	...	2,4%	3,2%
Prestations sociales	5'488	5'609	...	2,2%	3,2%
Frais d'administration et de gestion	138	152	...	10,1%	2,6%
Résultat	110	196	...	77,6%	19,6%
Capital¹	1'314	1'510	...	14,9%	7,5%

1 Résultats cumulés.

3 A combien se montent les AF dans les cantons?

Allocations pour enfant en 2016, en francs par mois



1 UR, OW, GL, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, AG, TG, TI

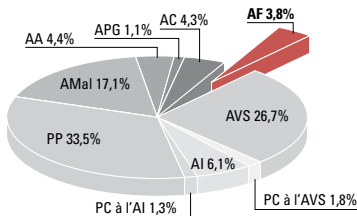
Dans 13 cantons (UR, OW, GL, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, AG, TG, TI), l'allocation pour enfant s'élève pour tous les enfants au montant minimal de 200 francs fixé par la LAFam. Tous les autres cantons prévoient des allocations plus élevées soit pour l'ensemble des enfants, soit pour les enfants de plus de 12 ans.

Quelle est la part des AF dans les dépenses des assurances sociales ?

4

Dépenses en 2014, en %

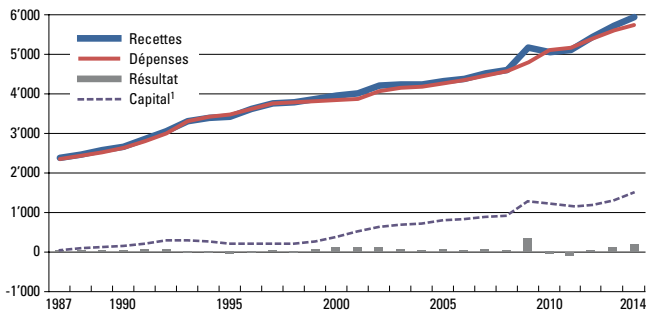
Sur l'échelle des dépenses (152 milliards de francs pour l'ensemble des assurances sociales), les AF, avec 3,8 %, viennent en septième position. 97,4 % des dépenses sont consacrées aux prestations sociales.



Comment ont évolué les finances des AF ?

5

Finances des AF, en millions de francs



1 Résultats cumulés.

L'évolution financière des AF est déterminée essentiellement par le montant des prestations et les taux de cotisation, ainsi que par le nombre d'enfants et de jeunes donnant droit à une prestation. La nette augmentation des dépenses en 2009 a un caractère en partie technique et s'explique par l'entrée en vigueur de la LAFam en 2009.

Combien de personnes touchent des AF ?

6

Nombre d'allocations selon la LAFam

Année	Allocations pour enfant	Allocations de formation professionnelle	Allocations de naissance et d'adoption	Total
2010	1'231'254	403'288	23'330	1'657'872
2011	1'234'261	398'424	24'187	1'656'872
2012	1'248'082	406'169	25'015	1'679'266
2013	1'284'655	418'206	26'005	1'728'866
2014	1'313'136	424'160	27'474	1'764'770

A Résultats actuels

En 2014, comme en 2013, l'augmentation des recettes a été plus forte que celle des dépenses (cf. G). Le résultat a ainsi à nouveau dépassé la barre des 20 milliards de francs. De même, les variations de valeur du capital sur les marchés financiers ont été clairement positives en 2014, comme les deux années précédentes. En 2014, le capital financier des assurances sociales a dépassé la marque des 871 milliards de francs. Du fait de l'amélioration du financement, le taux de la charge sociale a nettement plus augmenté que le taux de prestations sociales (cf. K).

« Compte global des assurances sociales CGAS » = selon les définitions du compte global des assurances sociales. En termes d'économie politique, les recettes n'incluent pas les variations de valeur du capital. Il se peut donc que les données s'écartent de celles du compte d'exploitation de chacune des assurances sociales. Le compte est consolidé : les imputations à double ou multiples ont été apurées. Le taux de la charge sociale est le rapport entre les recettes des assurances sociales et le produit intérieur brut (PIB). Le taux des prestations sociales est le rapport des prestations sociales au PIB.

B A combien se montent les recettes et les dépenses des assurances sociales ?

Compte global des assurances sociales CGAS, en millions de francs

	2013	2014	2015 ¹ incomplet	Taux de variation 2014 2004-2014	
Total des recettes	169'581	173'683	65'276	2,4%	3,3%
Cotisations assurés/employeurs	127'692	130'268	43'390	2,0%	3,9%
Contributions des pouvoirs publics	24'614	24'992	20'957	1,5%	2,0%
Produit du capital (hors variations de valeur du capital)	16'657	17'797	826	6,8%	1,7%
Autres recettes	618	626	102	1,3%	-4,2%
Total des dépenses	149'208	152'065	63'662	1,9%	2,9%
Prestations sociales	127'799	130'788	61'805	2,3%	2,7%
Frais d'administration et de gestion	7'738	8'455	1'593	9,3%	3,8%
Autres dépenses	13'672	12'822	264	-6,2%	4,3%
Résultat	20'373	21'619	1'614	6,1%	7,0%
Variation du capital ²	49'053	64'342	773	31,2%	12,0%
Capital	806'960	871'302	36'536	8,0%	4,7%

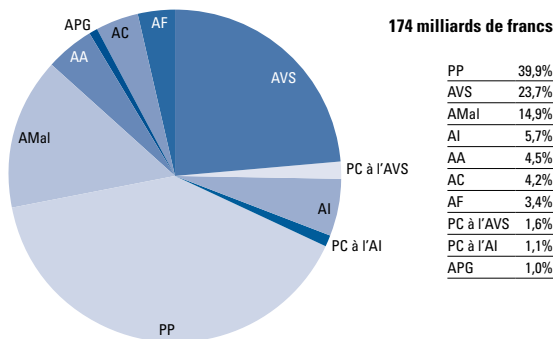
1 Chiffres disponibles au 1.6.2016 : AVS, AI, PC, APG, AC.

2 Résultat, variations de valeur du capital et autres variations du capital.

Quelle est la part de chacune des assurances sociales dans les **recettes** globales ?

C

Part de chaque assurance sociale dans le total 2014, en % des recettes

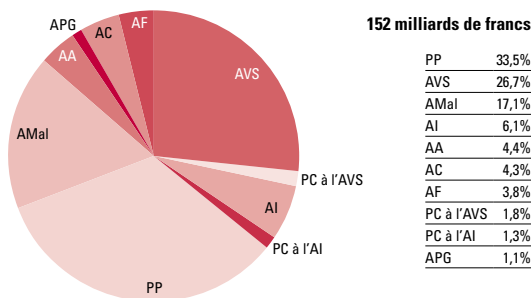


Les recettes (174 milliards de francs en 2014) proviennent majoritairement de la PP, suivie par l'AVS et l'AMal. Les cotisations des assurés et des employeurs représentent toujours la principale source de financement de ces trois assurances, suivies par les produits du capital pour la PP et par les contributions des pouvoirs publics pour l'AVS et pour l'AMal.

Quelle est la part de chacune des assurances sociales dans les **dépenses** globales ?

D

Part de chaque assurance sociale dans le total 2014, en % des dépenses



Pour les dépenses (2014 : 152 milliards de francs), le pourcentage le plus important revient à la PP, ensuite à l'AVS puis à l'AMal.

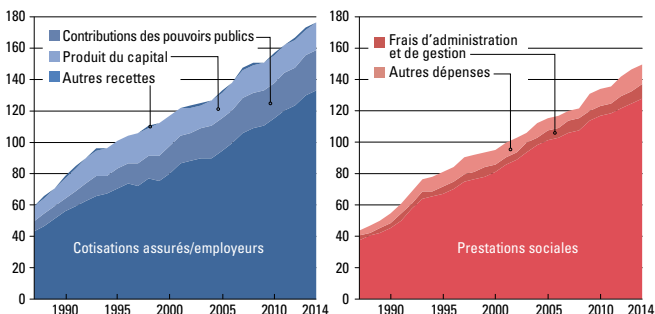
E Recettes et dépenses de chacune des assurances sociales

Compte global des assurances sociales CGAS en 2014, en millions de francs

	AVS	PC à l'AVS	AI	PC à l'AI
Total des recettes	41'331	2'712	10'007	1'967
Cotisations assurés/employeurs	29'942	–	5'018	–
Contributions des pouvoirs publics	10'598	2'712	4'867	1'967
Produit du capital (hors variations de valeur du capital)	785	–	68	–
Autres recettes	6	–	54	–
Total des dépenses	40'866	2'712	9'254	1'967
Prestations sociales	40'669	2'712	8'301	1'967
Frais d'administration et de gestion	197	...	678	...
Autres dépenses	–	–	275	–
Résultat	465	–	753	–
Variation du capital	1'707	–	922	–
Capital	44'788	–	-7'843	–

F Comment ont évolué les recettes et les dépenses des assurances sociales ?

Compte global des assurances sociales CGAS, en milliards de francs



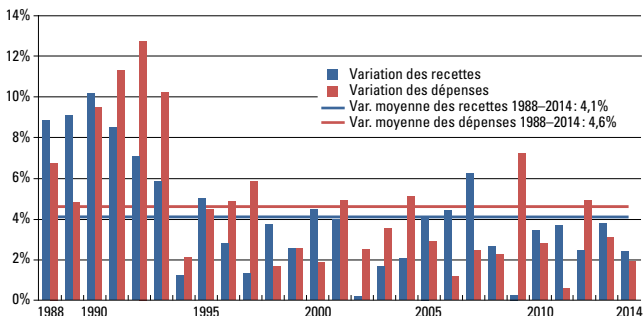
Les recettes et les dépenses du CGAS ont triplé entre 1987 et 2014. Les cotisations des assurés et des employeurs sont la principale source de recettes, suivies par les contributions des pouvoirs publics et par les produits du capital, qui constituaient encore jusqu'en 2000 une part plus importante que les contributions des pouvoirs publics. Les dépenses sont dominées par les prestations sociales.

PP	AMal	AA	APG	AC	AF	Total CGAS
69'635	25'944	7'773	1'804	7'260	5'957	173'683
54'256	21'620	6'089	1'790	6'633	5'627	130'268
–	4'030	–	–	618	201	24'992
15'292	227	1'406	14	5	...	17'797
87	68	278	–	3	130	626
51'202	26'155	6'662	1'668	6'523	5'761	152'065
34'273	24'767	5'698	1'666	5'832	5'609	130'788
4'630	1'287	824	3	684	152	8'455
12'299	101	140	–	7	–	12'822
18'432	-212	1'111	136	737	196	21'619
57'800	1'102	1'706	170	737	196	64'342
770'300	13'199	50'530	968	-2'149	1'510	871'302

Quels sont les taux de croissance des recettes et des dépenses des assurances sociales ?

G

Compte global des assurances sociales CGAS, variations en %



En 2014, les recettes (+2,4 %) ont connu une augmentation nettement plus forte que les dépenses (+1,9 %). Ces deux taux de progression sont inférieurs aux taux d'augmentation moyens depuis 1987, qui sont de 4,1 % pour les recettes et de 4,6 % pour les dépenses.

H A combien se montent les réserves des assurances sociales ?

Capital des assurances sociales CGAS, en millions de francs

	2011	2012	2013	2014	2015 ¹
Variation du capital	8'792	55'512	49'053	64'342	...
AVS ²	-4'012	2'026	908	1'707	-558
AI ²	4'966	595	586	922	614
PC	-	-	-	-	-
PP	3'100	46'700	45'200	57'800	...
AMal	998	2'592	-145	1'102	...
AA	2'078	2'262	1'666	1'706	...
APG	97	148	141	170	108
AC	1'627	1'158	587	737	610
AF	-63	31	110	196	...
Capital	702'395	757'906	806'960	871'302	36'536
AVS ²	40'146	42'173	43'080	44'788	44'229
AI ²	-9'946	-9'351	-8'765	-7'843	-7'229
PC	-	-	-	-	-
PP	620'600	667'300	712'500	770'300	...
AMal	9'649	12'241	12'096	13'199	...
AA	44'895	47'157	48'823	50'530	...
APG	509	657	798	968	1'076
AC	-4'632	-3'474	-2'886	-2'149	-1'539
AF	1'173	1'203	1'314	1'510	...

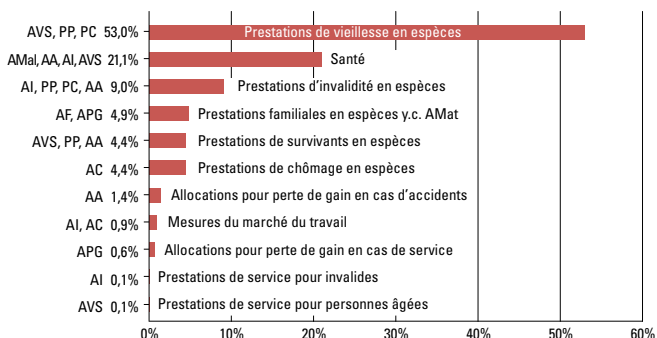
1 Chiffres disponibles au 1.6.2016 : AVS, AI, PC, APG, AC.

2 1.1.2011 : transfert de 5 milliards de francs de l'AVS à l'AI.

Le montant du capital des assurances sociales est déterminé par les résultats et les variations de valeur du capital. Fin 2008 (crise financière), il a fondu de 76 milliards de francs, après avoir déjà perdu 46 milliards lors de l'éclatement de la bulle technologique en 2001-2002. Après l'effondrement de 2008, il a crû de 261 milliards de francs, atteignant 871 milliards fin 2014.

I Comment se répartissent les prestations sociales (CGAS) ?

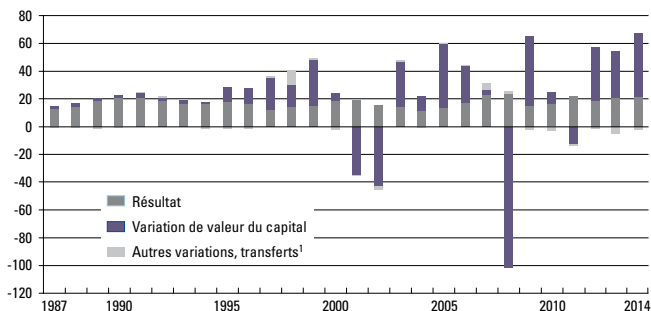
Prestations sociales par fonction (classification de l'OCDE) en 2014, en %



D'où proviennent les variations dans l'évolution du capital ?

J

Capital financier des assurances sociales, variation annuelle, en milliards de francs



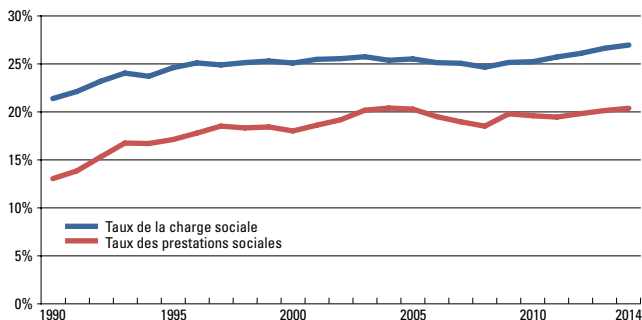
1 Principalement PP, 2007 : part de la Confédération provenant de la vente de l'or de la BNS versée à l'AVS.

A partir de 1995, les variations dans l'évolution du capital s'expliquent de plus en plus par celles des marchés boursiers (*variations de valeur du capital*). En 2014, grâce aux variations de valeur du capital sur les marchés financiers (+45 milliards de francs) et au résultat de 22 milliards de francs, le capital financier a augmenté de 8 % pour atteindre 871 milliards de francs. Si l'on fait abstraction de l'influence des marchés financiers, le capital financier augmente assez régulièrement. Les variations dans l'évolution des résultats agrégés des assurances sociales s'expliquent surtout par les fluctuations de l'AC et de la PP.

Comment ont évolué les recettes et les prestations des assurances sociales par rapport à l'économie nationale ?

K

Taux de la charge sociale et taux des prestations sociales, en % du PIB



Le taux de la charge sociale est le rapport entre les recettes des assurances sociales et le PIB. Du fait de l'amélioration du financement des assurances sociales, ce taux augmente après 2010. Il a atteint un nouveau plafond en 2014 avec 26,9 %. Le taux des prestations sociales est le rapport entre les prestations sociales et le PIB. Il est passé de 13,0 % en 1990 à 20,4 % en 2014 (hausse de 7,3 points).

Taux de cotisation et données générales

A combien se montent nos cotisations aux assurances sociales ?

Taux de cotisation 2016

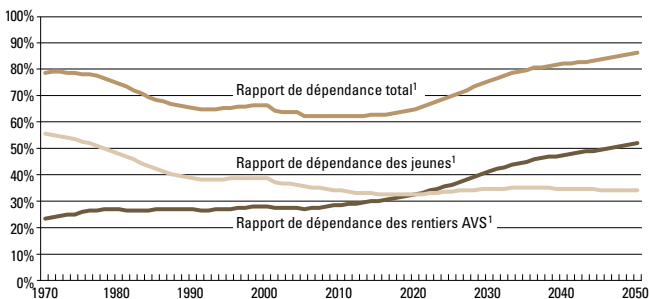
	Salariés et leurs employeurs en % du revenu			Indépendants en % du revenu	Non-actifs en francs/an	
	Salariés	Employeurs	Total		Min.	Max.
AVS¹	4,200%	4,200%	8,400%	4,200% – 7,800%	392	19'600
AI¹	0,700%	0,700%	1,400%	0,754% – 1,400%	65	3'250
APG¹	0,225%	0,225%	0,450%	0,242% – 0,450%	21	1'050
AC²	1,100%	1,100%	2,200%	–	–	–
AAP²	–	0,740%	0,740%	facultative	–	–
AANP²	1,350%	–	1,350%	facultative	–	–
PP³	7,820%	10,610%	18,430%	facultative	–	–
AF⁴	seulement VS : 0,300%	0,300% – 3,630%	0,300% – 3,630%	0,300% – 3,400%	–	–

AVS, AI, APG, AC, AA : base = revenu AVS

- 1 Pour les retraités exerçant une activité lucrative : franchise annuelle de 16'800 francs par an.
- 2 Gain maximum assuré = 148'200 francs par an. AC : une cotisation AC de 1 % est prélevée sur la part du salaire qui dépasse 148'200 francs. AAP, AANP : taux de prime brute moyenne (2013). Taux de prime en fonction du risque. Réglementation spéciale pour les actifs à temps partiel.
- 3 Statistique des caisses de pensions 2014, en % du salaire assuré (max. 842'400 francs). Les cotisations sont fixées par les institutions de prévoyance.
- 4 2014, réglementation différente selon les cantons et les CAF.

Quelle est la part des jeunes et des rentiers en Suisse ?

Indicateurs de l'évolution démographique



- 1 Rapport de dépendance des rentiers AVS : population des rentiers par rapport à la population active.
Rapport de dépendance des jeunes : population des jeunes par rapport à la population active.
Rapport de dépendance total : population des jeunes et des rentiers par rapport à la population active.
Population en âge d'être active : depuis l'âge de 20 ans jusqu'à celui de la retraite (hommes : 65 ans ; femmes : jusqu'à 2000, 62 ans, de 2001 à 2004, 63 ans ; depuis 2005, 64 ans). Rentiers : dès l'âge de la retraite. Jeunes : de 0 à 19 ans.

Le taux des rentiers AVS augmentera rapidement ces prochaines décennies. Si, à la fin 2014, on comptait 30 personnes ayant l'âge AVS pour 100 personnes en âge d'être actives, cette proportion passera probablement à 50 personnes en 2050.

Taux de cotisation et données générales

Données statistiques diverses

	2012	2013	2014	2015
Population résidente permanente , en millier	8'039	8'140	8'238	8'340
Indicateurs démographiques				
Rapp. de dépendance des rentiers AVS ¹	29,2%	29,5%	29,9%	30,2%
Rapp. de dépendance des jeunes ¹	33,2%	33,0%	32,9%	32,6%
Rapp. de dépendance total ¹	62,4%	62,5%	62,7%	62,8%
Personnes actives² , en millier	4'732	4'800	4'887	4'963
Personnes soumises aux cot. AVS , en millier	5'403	5'487	5'546	5'619
Revenus soumis à l'AVS³ , en millions de fr.	347'892	355'918	360'760	364'032
Taux de chômage⁴ , hommes et femmes	2,9%	3,2%	3,2%	3,3%
Femmes	2,9%	3,1%	3,0%	3,1%
Hommes	2,9%	3,2%	3,3%	3,4%
Salaires et prix , variation en % par rapport à l'année précédente				
Salaires nominaux	0,9%	0,7%	0,8%	0,4%
Prix à la consommation	-0,7%	-0,2%	0,0%	-1,1%
Produit intérieur brut⁵ (PIB) , en millions de fr.	623'943	634'854	642'256	639'731
Montants limites pour exonération d'impôts 3a				
Assurés à la PP	6'682	6'739	6'739	6'768
Indépendants	33'408	33'696	33'696	33'840

1 Voir note 1, page précédente.

2 Personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure contre rémunération.

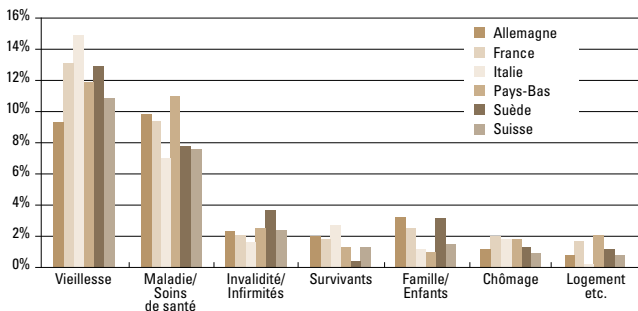
3 Revenu déterminant des salariés et des indépendants ; non-actifs : équivalent du revenu soumis à cotisation.

4 Chômeurs enregistrés (moyenne annuelle) par rapport à la population résidente active.

5 Le produit intérieur brut englobe toute la création annuelle de valeur ajoutée à l'intérieur des frontières suisses.

Quelle est la situation de la Suisse en comparaison internationale ?

Protection sociale en % du PIB en 2013



Par rapport aux autres pays, la Suisse est celui qui dépense le moins pour la protection sociale, proportionnellement au PIB. Par exemple, les dépenses représentent 32,6 % du PIB en France, contre 25,5 % en Suisse. Dans tous les pays, les ressources sont principalement dévolues aux systèmes de retraite et de santé.

Abréviations

AA	Assurance-accidents
AAC	Assurance-accidents des chômeurs
AANP	Assurance-accidents non professionnels
AAP	Assurance-accidents professionnels
AC	Assurance-chômage
AF	Allocations familiales
AI	Assurance-invalidité
AMal	Assurance-maladie
AMat	Allocation de maternité
APG	Allocations pour perte de gain
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BNS	Banque nationale suisse
CAF	Caisse d'allocations familiales
CGAS	Compte global des assurances sociales
DFI	Département fédéral de l'intérieur
LAPG	Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité
LAVS	Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants
LAFam	Loi fédérale sur les allocations familiales
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFS	Office fédéral de la statistique
PC	Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI
PIB	Produit intérieur brut
PP	Prévoyance professionnelle
SAS	Statistique des assurances sociales
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

... Chiffre non disponible ou non mentionné.
– Donnée absente ou n'ayant pas de sens.
Les valeurs provisoires sont inscrites en *italique*.

Informations complémentaires sur Internet

Chapitres	Adresse	Rubrique	Contenu
CGAS, AVS AI, PC, PP AMal, AA APG, AC, AF	www.ofas.admin.ch	→ Documentation → Faits et chiffres	Statistiques des assurances sociales suisses SAS et statistiques détaillées AVS, AI, PC, AF et revenus AVS
CGAS, AVS AI, PC, PP AMal, AF	www.ofas.admin.ch	→ Recherche → Rapports de recherche	Rapports de recherche concernant les domaines Vieillesse, Invalidité, Politique sociale, Questions familiales et Economie publique
CGAS, AVS AI, PC, PP AMal, AA APG, AC, AF	www.ofas.admin.ch	→ Documentation → Publications → Sécurité sociale CHSS	La revue «Sécurité sociale» présente régulièrement les comptes des branches d'assurance sociale et des pages statistiques actualisées.
AVS, AI, PC PP, AMal, AA APG, AC, AF	www.histoiredelasecuritesociale.ch		Aperçu général de l'histoire de la sécurité sociale en Suisse
AVS, AI, APG	www.compenswiss.ch		Fonds de compensation AVS/AI/APG
AVS	www.avs.bsv.admin.ch		Statistique de l'AVS
AI	www.ai.bsv.admin.ch		Statistique de l'AI
PC	www.pc.bsv.admin.ch		Statistique des PC
AVS, AI APG, AC, AF	www.avs-ai.ch	→ Mémentos & Formulaires	Données sur les cotisations, les prestations et les conventions internationales de sécurité sociale
PP	www.ofas.admin.ch	→ Protection sociale	Statistique des caisses de pensions
AMal	www.ofas.admin.ch	→ Santé	Statistiques et rapports
	www.ofsp.admin.ch/amstat		Statistiques, données du monitoring et rapports de recherche
	www.obsan.admin.ch	→ Publications	Rapports de recherche de l'Observatoire suisse de la santé
AA	www.suva.ch/fr	→ La Suva → Rapport annuel	Données statistiques et informations générales
	www.suva.ch/fr	→ Service → Statistique des accidents	Données statistiques et informations générales
	www.ofsp.admin.ch	→ Thèmes → Assurance-accidents et assurance militaire	Données statistiques et rapports de recherche
AC	www.ofas.admin.ch	→ Travail, rémunérations	Statistiques et publications sur l'activité professionnelle et le chômage
	www.amstat.ch		Statistique suisse du marché du travail
	www.espace-emploi.ch	→ Publications	Informations sur le chômage
AF	www.ofas.admin.ch	→ Allocations familiales → Statistiques sur les allocations familiales	Données statistiques et informations générales



Vous trouverez des informations détaillées dans la Statistique des assurances sociales suisses 2016 qui paraîtra en automne 2016.

AVS Assurance-vieillesse et survivants

AI Assurance-invalidité

PC Prestations complémentaires

PP Prévoyance professionnelle

AMal Assurance-maladie

AA Assurance-accidents

APG Allocations pour perte de gain
(y c. allocation de maternité)

AC Assurance-chômage

AF Allocations familiales

CGAS Compte global des assurances sociales

Taux de cotisation et données générales

www.ofas.admin.ch